MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES RELATIVE A LA SITUATION DES OPERATIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS A FIN SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE

IN	ITRODUCTION	2
I.	PRINCIPES ET REGLES FONDAMENTALES DES MARCHES PUBLICS	2
II.	SITUATION DES OPERATIONS DE PASSATION DE MARCHES	2
	II.1. Mise en œuvre des opérations de marchés	3
	II.2. Volume des opérations de passation de marchés	3
	II.3. Volume des opérations sur le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU)	5
	Au 30 septembre 2013, 114 marchés ont été approuvés au titre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) ; ces marchés représentent 7% de l'ensemble des marchés approuvés sur la période en nombre et 12% en valeur.	5
	La répartition des marchés approuvés montre que 64,9% des marchés en nombre et 45,3% er valeur des opérations PPU sont passées par appel d'offres ouvert. Les marchés de gré à gré représentent 21,9% en nombre et 31,5% en valeur et sont relatifs à l'entretien de pistes, de voiries et des prestations d'élimination de dépôts sauvages d'ordures ménagères	
	II.4 Volume des opérations sur le Contrat de Désendettement et de Développement (C2I	D) 6
	Deux (2) appels d'offres portant sur les études d'évaluation des réserves de la lagune Aghien et de l'évaluation de la protection du bassin versant de ladite lagune sont en cours de lancement	
III	. AMELIORATION DES PERFORMANCES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	6
	III.1. Mesures prises pour améliorer la capacité d'absorption de l'Etat	6
	III.2. Mesures pour l'amélioration de l'efficacité des marchés publics	8
C	ONCLUSION	11

INTRODUCTION

Le collectif budgétaire adopté le 15 juillet 2013 a porté le niveau du budget à 3883,8 milliards contre 3814,6 milliards initialement, soit une hausse de 69,2 milliards consacrés exclusivement au relèvement des crédits d'investissement. En effet, le budget modifié contient 1157,2 milliards de crédits d'investissement contre 1027,1 milliards dans le budget initial et 627,4 milliards contre 667 milliards pour les charges de fonctionnement hors frais d'abonnement, de dépenses de sortie de crise et de personnels.

La présente communication qui s'inscrit dans un objectif d'efficacité et de bonne gouvernance vise à informer le Gouvernement sur l'état d'exécution à fin septembre des lignes de crédits du budget 2013 éligibles aux procédures de marchés publics.

A l'instar des deux premières Communications en Conseil des Ministres (fin mars et fin juin 2013), celle du troisième trimestre fera le point de l'exécution des lignes à marchés, des contraintes et difficultés rencontrées. Elle soulignera également les actions entreprises ou envisagées pour améliorer l'efficacité des acteurs de la chaîne de passation des marchés, en vue de réaliser cet important volume d'investissement induisant un niveau croissant d'opérations de marchés publics.

Ainsi, Cette communication s'articule autour des points ci-après :

- rappel des principes fondamentaux des marchés publics ;
- point des opérations de passation des marchés ;
- actions pour l'amélioration de l'efficacité du processus.

I. PRINCIPES ET REGLES FONDAMENTALES DES MARCHES PUBLICS

Le décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics en son article 9, consacre des principes à observer en matière de marchés publics, notamment le libre accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures, l'économie et l'efficacité de la dépense, ainsi que l'équilibre économique et financier des contrats.

Ces procédures se déroulent selon plusieurs étapes faisant intervenir différents acteurs. Ainsi, le rendement d'ensemble est tributaire des performances de chacun de ces acteurs.

La tenue des délais de mise en œuvre des budgets d'investissement requiert des acteurs publics, une bonne capacité d'anticipation en termes de programmation des opérations à réaliser notamment la détermination des besoins à satisfaire, l'établissement du planning de passation des marchés, l'élaboration des dossiers d'appel d'offres à soumettre à la validation et à la publication par la Direction des Marchés Publics (DMP).

Une telle programmation facilite le déroulement des étapes en aval que sont l'attribution et l'approbation des marchés qui en résultent.

II. SITUATION DES OPERATIONS DE PASSATION DE MARCHES

Au titre des prévisions de consommation de crédits à fin septembre 2013, les lignes de crédits éligibles à la procédure des marchés publics sont au nombre de 3 265, pour une dotation globale de 993,9 milliards de francs CFA. Comparativement à fin juin 2013, l'on note une

évolution de 15% en nombre et de 21% en valeur (2832 lignes de crédits éligibles à la procédure des marchés publics pour une dotation globale de 821,6 milliards de francs CFA).

II.1. Mise en œuvre des opérations de marchés

A fin septembre 2013, sur les 3 265 lignes soumises à la procédure de passation de marché pour un montant global de 993,9 milliards de francs CFA, 1 580 ont fait l'objet de planification pour un montant de 622,3 milliards. Cela représente 48,4% en nombre et 62,6% en valeur du nombre de lignes soumises à marchés contre 37,7% en nombre et 48,8 en valeur à fin juin 2013. Le nombre de dossiers d'appels d'offres reçus par la DMP à fin septembre se chiffre à 695 dont 655 ont fait l'objet de publication. Les autres dossiers, au nombre de 40 sont en cours de publication ou ont vu leur publication reportée.

Le tableau ci-après donne la répartition de lignes à marchés ayant fait l'objet de planification.

Tableau n°1 : Répartition de lignes à marchés ayant fait l'objet de planification

Nombre de lignes à	Nombre de lignes	Nombre de DAO		AAO publié	s suivis de dé	pouillement		En cours de publication		
marchés	planifiées			reçus	Travaux	Fournitures	Prestations	Services	Total	ou reportés
3265	1580	695	213	266	110	66	655	40		

Source: DMP/SDPO

DAO =Dossier d'Appel d'Offres

AAO = Avis d'Appel d'Offres

II.2. Volume des opérations de passation de marchés

Le tableau ci-après présente la répartition des lignes soumises à marchés, par type d'entités :

Tableau n°2 : Répartition des lignes à marchés par type d'entités

Type de structure	Nombre de lignes soumises à marché	% Nombre de lignes soumises à marché	Montant total des lignes soumises à marché (FCFA)	% Montant total des lignes soumises à marché (FCFA)	Nombre de plannings validés	% Nombre de plannings validés	Dotation des lignes planifiées (FCFA)	% Dotation des lignes planifiées (FCFA)
ADMINISTRATION	2 149	65,8	617 929 742 774	62,2	1070	67,7	413 442 614 378	66,4
COLLECTIVITES	290	8,9	34 540 976 000	3,5	34	2,2	6 916 424 000	1,1
EPN	558	17,1	151 230 045 644	15,2	435	27,5	76 057 348 916	12,2
SODE	268	8,2	190 262 171 915	19,1	41	2,6	125 953 876 909	20,3
TOTAL	3 265	100	993 962 936 333	100	1 580	100	622 370 264 203	100

Source: DMP/SIGMAP

EPN (EPA-EPIC) = Etablissements Publics Nationaux SODE = Société d'Etat

Le tableau ci-dessus indique que 65,8% des lignes soumises à marché sont issues du budget de l'administration centrale et 17,1% émanent des établissements publics nationaux. Les collectivités décentralisées et les sociétés d'Etat représentent respectivement 8,9% et 8,2%. Ces deux catégories d'entités ont une faible proportion de lignes de crédits soumises à marché en raison des difficultés rencontrées par la DMP pour la prise en compte de leurs budgets dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP). Des dispositions sont en cours au niveau de la Direction Générale du Budget et des Finances pour la mise en œuvre d'applicatifs dédiés à la gestion informatisée des budgets de ces entités.

Au 30 septembre 2013, le nombre de marchés approuvés se chiffre à 1 561 pour un coût de 462 milliards de francs CFA, soit 46,5% du montant total de lignes soumises à marché. Ce

montant représente une hausse de 44% par rapport aux marchés passés à fin juin 2013 (320 milliards). Comparativement à fin septembre 2012, le niveau des marchés approuvés (222,2 milliards) représentait 13,7% du montant total de lignes soumises à marché (1624,4 milliards).

En termes d'exécution de lignes soumises à marchés, le niveau s'est sensiblement s'amélioré. En effet, au premier semestre 2013, le nombre de lignes ayant fait l'objet de plannings validés, était de 37,7% pour un taux de 48,8% en valeur. A fin septembre, ces niveaux sont respectivement de 48,4%, soit près de la moitié des lignes soumises à marché pour un niveau de 62,6% en valeur, des lignes planifiées.

Le tableau n°3 ci-après donne la répartition des marchés approuvés par mode de passation.

<u>Tableau n°3</u>: Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin septembre 2013

MODES	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Appel d'offres ouvert	661	42,3	132 341 760 178	28,6
Appel d'offres restreint	112	7,2	13 929 063 606	3,0
Procédures concurrentielles	773	49,5	146 270 823 784	31,7
Gré à gré	215	13,8	239 291 905 319	51,8
Avenant	67	4,3	32 563 866 269	7,1
Convention	71	4,5	25 052 979 977	5,4
LCVM	435	27,9	18 907 085 205	4,1
Procédures non concurrentielles	788	50,5	315 815 836 770	68,3
TOTAL	1561	100,0	462 086 660 554	100,0

Source: DMP/SIGMAP

LCVM = Lettre de Commande Valant Marché

De façon détaillée, **les appels d'offres ouverts** représentent 42,3% des marchés approuvés en nombre pour un montant de 132,3 milliards de francs CFA, soit en valeur 28,6% de l'ensemble des marchés approuvés.

Les appels d'offres restreints représentent 7,2% en nombre pour un montant de 13,9 milliards de francs CFA équivalant à un taux de 3% du montant total des marchés approuvés.

Quant aux **marchés de gré à gré** au nombre de 215, ils représentent 13,8% des marchés approuvés en nombre pour un montant de 239,2 milliards de FCFA. Ce montant correspond à 51,8% du montant total des marchés approuvés, **soit une baisse 13,2 points** par rapport au premier semestre 2013 qui affichait un taux de 65%.

Ce taux demeure cependant élevé au regard des normes de référence (20% maximum).

Il importe toutefois de noter comme pour les deux premiers trimestres, que les marchés de gré à gré de la période concernent pour l'essentiel des régularisations de commandes passées en 2012.

En effet, sur 215 marchés de gré à gré approuvés, 137 sont des marchés de régularisation passés en 2012 pour un montant total de 194,5 milliards de francs CFA dont 110,2 milliards de FCFA pour la réhabilitation des universités publiques soit 56,7% et le projet de construction de la voie expresse Abidjan-Grand-Bassam qui représente le tiers de ce montant.

Ainsi, les engagements effectués en 2013 en termes de marché de gré à gré ne représentent que 19% du montant total des marchés approuvés.

Tableau n°4 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation par trimestre et cumul à 30 septembre 2013

Montant en millions de FCFA	Janvier-février-mars 2013			Avril-mai-juin 2013			Juillet-août-septembre 2013				Janvier à septembre 2013					
Modes de passation	Nb	%	Montant	%	Nb	%	Montant	%	Nb	%	Montant	%	Nb	%	Montant	%
Appel d'offres ouvert	31	27,4	21 848	16,3	186	28,7	26 987	14,5	444	55,6	83 507	58,7	661	42,3	132	28,6
Appel d'offres restreint	8	7,1	3 038	2,3	66	10,2	5 249	2,8	38	4,8	5 642	4,0	112	7,2	14	3,0
Sous total procédures concurrentielles	39	34,5	24 886	18,5	252	38,9	32 236	17,4	482	60,4	89 149	62,7	773	49,5	146	31,6
Gré à gré	55	48,7	76 861,9	57,2	75	11,5	131 165	70,6	85	10,6	31 265	22,0	215	13,8	239	51,8
Avenant	10	8,8	30 465	22,7	35	5,4	83	0,1	22	2,8	2 016	1,4	67	4,3	33	7,1
Convention	6	5,3	1 994,8	1,5	28	4,3	8 665	4,7	37	4,6	14 394	10,2	71	4,5	25	5,4
Lettre de commande valant marché	3	2,7	63,8	0,0	259	39,9	13 587	7,3	173	21,6	5 257	3,7	435	27,9	19	4,1
Sous total procédures non concurrentielles	74	65,5	109 386	81,5	397	61,1	153 500	82,6	317	39,6	52 932	37,3	788	50,5	316	68,4
TOTAL	113	100	134 272	100	649	100	185 736	100	799	100	142 081	100	1561	100	462	100

Source: DGBF/DMP

II.3. Volume des opérations sur le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU)

Au 30 septembre 2013, 114 marchés ont été approuvés au titre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) ; ces marchés représentent 7% de l'ensemble des marchés approuvés sur la période en nombre et 12% en valeur.

Tableau n°4 : Répartition des marchés approuvés par mode sur PPU

MODES	NOMBRE	%	MONTANT (FCFA)	%
Appel d'offres ouvert	74	64,9	24 979 376 033	45,3
Procédures concurrentielles	74	64,9	24 979 376 033	45,3
Gré à gré	25	21,9	17 372 900 113	31,5
Convention	8	7,0	5 952 039 934	10,8
LCVM	7	6,1	6 812 999 903	12,4
Procédures non concurrentielles	40	35,1	30 137 939 950	54,7
TOTAL	114	100,0	55 117 315 983	100,0

Source: DMP/SIGMAP

LCVM = Lettre de Commande Valant Marché

La répartition des marchés approuvés montre que 64,9% des marchés en nombre et 45,3% en valeur des opérations PPU sont passées par appel d'offres ouvert. Les marchés de gré à gré représentent 21,9% en nombre et 31,5% en valeur et sont relatifs à l'entretien de pistes, de voiries et des prestations d'élimination de dépôts sauvages d'ordures ménagères.

II.4 Volume des opérations sur le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), signé entre les autorités ivoiriennes et françaises, prévoit que le premier C2D, d'un montant de 630 millions d'euros, soit 413,2 milliards de francs CFA, s'étendra de juillet 2012 au 31 décembre 2015. Le projet rentre dans sa phase de mise en œuvre par la signature de plusieurs textes.

Ainsi, cinq (05) conventions d'affection ont été signées le 20 septembre 2013. Ces conventions constituent un engagement budgétaire de plus de 117 milliards FCFA à consommer entre 2013 et 2015, pour la réalisation de projets dans les secteurs de la Santé, de l'Education-Formation, de l'Emploi et de la Biodiversité.

Pour les autres secteurs, les études de faisabilité sont en cours, en vue de la signature des conventions.

Au titre des actes réglementaires, un décret portant procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets financés sur ressources du C2D a été signé ainsi qu'un arrêté portant création d'une cellule au sein de la Direction des Marchés Publics (DMP) chargée de la gestion des opérations de passation des marchés.

Ce dispositif vise à donner les moyens aux services techniques de traiter les dossiers avec célérité, pour faciliter la mise en œuvre du projet en vue de soutenir le rythme de décaissement des ressources.

Au titre de la passation des marchés, plusieurs requêtes de gré à gré ont été adressées à la DMP suite aux recommandations du séminaire de réflexion sur le C2D. Au total dix sept (17) demandes ont été initiées dont douze (12) autorisées par le Ministre chargé des marchés publics et cinq (05) en cours de traitement. En effet, dans la phase de lancement du projet, les parties se sont accordées pour passer par entente directe les contrats d'études à des institutions et prestataires spécialisés.

Deux (2) appels d'offres portant sur les études d'évaluation des réserves de la lagune Aghien et de l'évaluation de la protection du bassin versant de ladite lagune sont en cours de lancement.

III. AMELIORATION DES PERFORMANCES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité du système de gestion des marchés, afin d'accroître la capacité d'absorption des crédits notifiés aux services de l'Etat.

III.1. Mesures prises pour améliorer la capacité d'absorption de l'Etat

III.1.1 Au titre de la célérité des procédures des marchés publics

La longueur des procédures de passation des marchés a été identifiée comme un facteur impactant le rythme de consommation des crédits d'investissement. C'est ainsi que pour réduire les délais dans la phase d'attribution des marchés, le Ministre de l'Economie et des Finances avait pris l'arrêté n°047/MEF/CAB du 22 février 2012 portant mesures d'encadrement et d'allègement des procédures de passation des marchés publics.

Après évaluation, il est apparu nécessaire de réexaminer certaines des mesures contenues dans cet arrêté, de prendre un nouveau texte pour mieux encadrer les différentes étapes des procédures et d'affirmer la responsabilité des acteurs impliqués dans ce processus. **Ce projet de texte est en cours d'adoption.**

III.1.2 Au titre de l'encadrement et de l'appui aux services dépensiers

Des dispositions ont été prises pour l'encadrement et l'appui aux services en charge des marchés publics comme suit :

- i. les rencontres périodiques et ponctuelles avec les autorités contractantes (DAAF, points focaux des différents ministères) se poursuivent;
- ii. un service dédié aux appuis techniques assiste les institutions dans la réalisation d'opérations urgentes ou ponctuelles ;
- iii. le rôle des correspondants de la DMP auprès des ordonnateurs délégués et des administrateurs de crédits a été renforcé.

III.1.3 Au titre de la formation et du renforcement des capacités

Des sessions de formation à l'endroit de diverses cibles ont été effectuées pour le renforcement des capacités des acteurs publics et privés du système de passation des marchés publics.

i. A ce titre, les formations dispensées au cours du troisième trimestre ont concerné :

- la journée de sensibilisation des Présidents des Conseils d'Administration et des Directeurs Généraux des Sociétés d'Etat (SODE) et les Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire (SPFPM);
- le séminaire de formation des Directeurs des Affaires Administratives et Financières et les Responsables marchés des SODE et des SPFPM en deux sessions :
- le renforcement des capacités des Contrôleurs Financiers nouvellement recrutés;
- la formation des Ambassadeurs sur les procédures de passation, d'exécution et de régulation des marchés publics;
- la formation des administrateurs de crédits du Ministère chargé de la Défense et leurs collaborateurs et :
- la formation dans le cadre de l'Institut des Finances sur la gestion des marchés publics par les institutions de la République : rôle et responsabilités des acteurs.

En outre, un appui technique a été apporté au Ministère de l'Industrie et des Mines, au Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la filière Café-Cacao et à la Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire (SIPF). Ces appuis sont relatifs au montage des dossiers d'appel d'offres, à la numérotation des marchés et à leur approbation.

Le nombre de personnes formées au cours du troisième trimestre 2013 est de 219.

Au total, de janvier à fin septembre 2013, 1048 personnes ont été formées aux procédures de contrôle et de régulation des marchés publics dont 317 grâce au financement du projet Appui ciblé de la Banque Africaine de Développement (BAD).

ii. Concernant la poursuite du renforcement des capacités du personnel de la DMP: plusieurs sessions de formation thématiques ont été organisées, en vue d'une mise à niveau des cadres et agents de la DMP. Les formations dispensées au cours du troisième trimestre ont porté sur l'appropriation des nouveaux dossiers types d'appels d'offres de travaux, de fournitures et de services connexes ainsi que de prestations intellectuelles, par les cadres de la DMP.

Les sessions de renforcement de capacités de ces cadres et des structures assujetties devraient sensiblement relever la qualité dans le traitement des opérations.

III.1.4 Au titre de l'amélioration des performances du système des marchés publics

En vue de l'amélioration des performances du système des marchés publics, les mesures ciaprès sont en cours :

- opérationnalisation de la Commission Administrative de Conciliation installée officiellement le jeudi 11 juillet 2013, pour la facilitation des rapports entre services publics et la mise en œuvre des sanctions contre les agents indélicats;
- ii. mise en vigueur et vulgarisation des nouveaux Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO) adoptés par décrets n°2013-404, 2013-405 et 2013-406 du 06 juin 2013, portant respectivement dossier type d'appel d'offres de travaux, dossier type d'appel d'offres de fournitures et de services connexes et dossier type d'appel d'offres de prestations intellectuelles.

Ces dossiers permettront d'harmoniser la définition des critères de sélection et la rédaction des cahiers de charges par grandes familles de commande publique telles que définies par les décrets susvisés; toute chose qui permettra de réduire les délais de traitement des dossiers dans les phases de préparation des appels d'offres et d'attribution des marchés.

III.2. Mesures pour l'amélioration de l'efficacité des marchés publics

D'importantes mesures sont prises ou envisagées pour renforcer le rendement d'ensemble du système des marchés publics. Certaines ont été réalisées, et d'autres sont en cours de finalisation.

III.2.1. Au titre de la gestion des opérations de l'exercice 2013

Les textes réglementaires complétant le dispositif juridique sont en cours, de même que l'amélioration des outils de gestion ainsi qu'il suit :

i. le projet d'arrêté sur la mise en place des cellules de passation de marchés auprès des ministères, afin de stabiliser et capitaliser l'expérience acquise par les agents chargés des marchés publics et assurer une meilleure coordination des activités de passation des marchés au sein des départements ministériels ;

- ii. le projet d'arrêté portant application des sanctions pour violation des dispositions du Code des marchés publics, en vue d'améliorer la gouvernance dans ce domaine ;
- iii. le projet d'arrêté portant mesures d'encadrement et d'allègement des procédures de passation des marchés et fixant des délais de traitement des dossiers ;
- iv. la mise à niveau du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) et son alimentation en temps réel par les acteurs déconcentrés, en vue d'un suivi plus marqué des délais de gestion des procédures et un renforcement de la fiabilité des données statistiques à produire ;
- v. la poursuite des actions de formation et de renforcement des capacités des acteurs, ainsi que l'information et la sensibilisation des administrateurs de crédits au plus haut niveau, afin de réduire le taux de procédures irrégulières.

III.2.2. Au titre du contrôle de la régularité des procédures

Conformément au décret n° 2009-259 du 6 août 2009 portant Code des marchés publics et à l'arrêté n° 473/MEF/DGBF/DMP du 22 octobre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Marchés Publics (DMP), le contrôle de la régularité des procédures dans la gestion des opérations de passation de marchés de l'exercice 2013 s'effectue à deux (02) niveaux : le contrôle a priori et le contrôle a posteriori :

- i. le contrôle a priori a consisté en la vérification de la régularité des opérations ayant conduit au lancement et à l'attribution des marchés passés sur les lignes dont la dotation est supérieure ou égale à cent millions (100 000 000) de F CFA. Il s'agit de procéder à la validation définitive des opérations et donc s'assurer du respect rigoureux des dispositions légales et réglementaires applicables aux marchés publics. En application de ce dispositif, trois cent trente et un (331) appels d'offres ont fait l'objet d'un contrôle a priori. Un Avis de Non Objection (ANO) a été donné sur deux cent quatre-vingt quinze (295) appels d'offres et un Avis d'Objection sur trente six (36) appels d'offres, soit un taux de rejet de 11%.
- ii. le contrôle a posteriori du respect des règles relatives à la passation portant sur la transparence, et les conditions de la régularité de passation des marchés publics a consisté à contrôler les opérations sur marchés passés en année n-1 pour les lignes soumises à marchés dont la dotation est inférieure au seuil de validation de la DMP. Les missions de contrôle a posteriori des opérations sur les marchés passés en 2012, se sont déroulées sur un échantillon de vingt et un (21) structures que sont : le District Autonome d'Abidjan, cinq (05) ministères, cinq (05) projets et programmes, six (06) Etablissements Publics Nationaux (EPN) et quatre (04) Sociétés d'Etat (SODE). Ces missions ont été effectuées par trois (03) équipes comprenant chacune quatre (04) cadres.

Ce contrôle a permis à la DMP de déceler diverses faiblesses du système de passation des marchés publics et de faire des recommandations en vue de son amélioration.

Au titre des principales faiblesses constatées :

- les dossiers d'appels d'offres ayant servi à la concurrence, ne comportent aucun signe distinctif de ceux validés par la DMP;
- des décisions d'attribution de marchés par consensus au soumissionnaire le moins disant n'ont pas été soumises à l'avis préalable de la DMP;
- des attributions de marchés sont parfois jugées irrégulières au regard du dossier d'appel d'offres;
- la non restitution des cautionnements provisoires après l'attribution des marchés au sein des ministères;
- les dates d'approbation des marchés ne sont pas souvent mentionnées, ce qui rend difficile l'appréciation des délais au niveau de chaque marché;
- le mauvais archivage des documents relatifs aux opérations de passation de marchés.

Des recommandations ont été faites pour corriger ces insuffisances.

III.2.3 Perspectives 2014

Au titre des mesures en cours, l'on notera le renforcement du cadre réglementaire régissant les marchés publics, notamment l'adoption des projets d'arrêtés au titre de la gestion des opérations de l'exercice budgétaires 2013.

Au titre des mesures à court terme, il s'agira de procéder à la sensibilisation des autorités contractantes sur :

- la nécessité d'élaborer les Plans Généraux de Passation des Marchés publics (PGPM), afin d'anticiper le lancement des procédures à fin décembre 2013;
- la nécessité de vulgariser les Dossiers Types d'Appels d'Offres (DTAO) en vue d'une meilleure appropriation par les gestionnaires;
- l'application effective de l'article 18 du Code des marchés publics qui prescrit qu'aucune ligne n'ayant fait l'objet de planification ne pourra être exécutée dans les procédures de marchés publics.

Une telle démarche devra permettre de :

- avoir un plan de passation de marché pour l'année 2014 ;
- fixer le cadre de gestion des procédures en amont, en vue d'une meilleure maîtrise des délais de passation et d'exécution des marchés, avant la clôture de l'exercice budgétaire ;
- réduire considérablement les risques de perte de crédits et d'accroître le taux d'exécution budgétaire en fin de gestion.

Toutes ces mesures devront permettre d'améliorer significativement le rendement des services et l'exécution des dépenses éligibles à la procédure des marchés publics.

Il est prévu en outre l'organisation d'un séminaire-atelier sur « l'efficacité de la fonction contrôle de la Direction des Marchés Publics » dont l'objectif est d'une part, d'opérer le diagnostic approprié des insuffisances en vue de proposer les mesures et actions correctrices nécessaires à une exécution efficace des crédits budgétaires et d'autre part, de promouvoir la responsabilité des principaux acteurs du système.

CONCLUSION

L'exécution du budget soumis à la procédure des marchés publics à fin septembre 2013, fait apparaître des points d'amélioration dans le processus conduit par les différents acteurs **avec une légère baisse du taux de marchés de gré à gré**.

Toutefois, les efforts engagés doivent être maintenus et renforcés pour améliorer les performances et la transparence du système dans son ensemble, notamment l'accroissement du taux de planification des lignes budgétaires soumises aux règles de marchés publics et l'usage des procédures concurrentielles.

Les mesures entreprises pour assurer le respect de ces procédures par les services assujettis doivent être poursuivies, en vue de renforcer la tendance baissière du taux de gré à gré et d'améliorer ainsi la crédibilité du système.

Cela est une condition pour une exécution optimale des crédits éligibles à la passation des marchés dans l'optique d'une contribution significative à la relance économique et à l'émergence de la Côte d'Ivoire.

Les mesures envisagées au titre de la gestion 2014 doivent être soutenues en vue d'un changement qualitatif du rendement global du système, avec une responsabilisation plus accrue des acteurs sectoriels.

Telle est l'économie de la présente communication relative au processus des marchés publics à fin septembre 2013, soumise à l'adoption du Conseil des ministres.

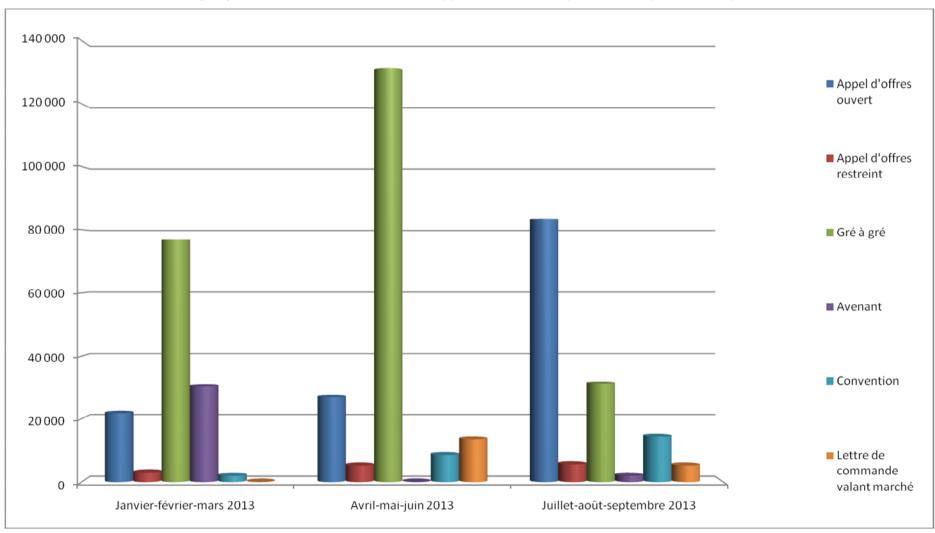
Nialé KABA

PIECES JOINTES

- 1. Graphique de l'évolution des marchés approuvés en valeur par mode de passation de janvier à fin septembre 2013
- 2. Graphique de l'évolution des marchés approuvés en pourcentage par mode de passation de janvier à fin septembre 2013
- 3. Synthèse des marchés approuvés par mode de passation, par ministère et institution
- 4. Liste détaillée des marchés approuvés par mode de passation, par ministère et institution

:

Graphique n°1 : Evolution des marchés approuvés en valeur par mode de passation et par trimestre



Graphique n°2 : Evolution des marchés approuvés en pourcentage par mode de passation

